Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260610-2026_06_142-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES

CANTON DE FOUGERES-1

COMMUNE DE ROMAGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 JUIN 2026

Auteur du document :Mme Aline LE BOUÉDEC, Maire de Romagné
Date de mise en ligne : 15/06/2026

L'an deux mil vingt-six, le dix juin, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Aline LE BOUÉDEC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal	03/06/2026
Date d'affichage de la convocation	03/06/2026
Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	19
Nombre de conseillers votants	19

Etaient présents :

Mme Zilpa VILSALMON, 1ère Adjointe	M.Anthony CHAILLOT, conseiller municipal
M.Denis MANCEAU, 2ème Adjoint	M.Clarence KAYOMBO-KANKU, conseiller municipal
Mme Claudine COUDRAY, 3ème Adjointe	M.Julien LEVEZIEL, conseiller municipal
Mme Nathalie FOUILLARD, conseillère municipale	M.Quentin DESPAS, conseiller municipal
Mme Corine CHAVOIX, conseillère municipale	Mme Anaïs MONPAYS, conseillère municipale
M.Christophe DÉSAUNAY, conseiller municipal	M.Antoine DUREPAIRE, conseiller municipal
M.Jonathan BOULVAIS, conseiller municipal	M.Romain FIZE, conseiller municipal
Mme Sabrina LE BOLLOCH, conseillère municipale	Mme Céline BALLUAIS, conseillère municipale
Mme Marie-Pierre PIGACHE, conseillère municipale	M.Nabé DIARRASSOUBA, conseiller municipal

Etaient absents excusés : néant

Etait absent : néant

Pouvoirs :

M.Antoine DUREPAIRE est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2026/06-142 : Objet : Financement des classes RASED – participation 2026 de Romagné

Rapporteur : Mme Claudine COUDRAY, 3ème Adjointe

La circulaire n°2014-104 du 18/08/2014 précise les modalités de fonctionnement des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) et les missions des personnels qui y exercent.
Ces aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire en appui et en accompagnement de l'action des enseignants des classes.
Deux types d'acteurs interviennent pour réaliser cet objectif sur le territoire de la circonscription :

- Les enseignants spécialisés chargés de l'aide à dominante pédagogique,
- Les psychologues de l'Education Nationale

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260610-2026_06_142-DE

Ces personnels sont membres des équipes pédagogiques des écoles dans lesquelles ils interviennent. Ils sont affectés administrativement dans l'une des écoles de leur périmètre d'intervention par l'Inspecteur de l'Education Nationale, selon les besoins.
Ainsi, le psychologue basé à Fougères peut intervenir pour les enfants de Romagné.
Les deux enseignantes spécialisées interviennent également sur tout le territoire de la circonscription selon l'établissement des projets d'aides spécialisées.

Pour mener à bien leurs missions, ils ont besoin d'outils particuliers, notamment des protocoles de tests psychométriques visant à réaliser des bilans mesurés. Certaines années, des logiciels et des ordinateurs peuvent devoir être renouvelés.
Tenant compte de ces besoins, l'Inspectrice de l'Education Nationale propose au conseil municipal de valider le principe d'une contribution financière pour ces missions, qui relèvent du fonctionnement des écoles publiques.
Elle est évaluée à 1 € par élève scolarisé dans la commune, soit :

Commune	Montant participation demandé
Romagné	**1 € x 139 élèves = 139 €**

Cette répartition sera revue annuellement selon le périmètre d'intervention des personnels RASED.
Le conseil municipal est invité à se positionner sur cette demande.

Vu la circulaire n°2014-104 du 18/08/2014 relative au fonctionnement des RASED
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 04/06/2026
Après avoir entendu l'exposé de la 3ème Adjointe, et les débats,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité par :
19 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Approuve** la participation demandée pour contribuer au financement des frais de fonctionnement des personnels RASED de l'Education Nationale intervenant à l'école Lucie Aubrac ;
- **Précise** que pour l'année 2025/2026, elle s'élèvera à 1€/élève soit 139 € ;
- **Dit** que ces crédits sont inscrits au BP 2026.

Certifié exécutoire compte tenu
- de la transmission en Préfecture
De Rennes le : 15/06/2026
- de la publication :
Le : 15/06/2026
Le Maire, Aline LE BOUÉDEC

MAIRIE DE ROMAGNÉ (ILLE ET VILAINE)

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire

Aline LE BOUÉDEC

Le Secrétaire de séance, M.Antoine DUREPAIRE